

SYNTHÈSE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1ER AVRIL 2008

Etaient présents :

Mme HAIMONET, Maire, Mme DIEUTRE, Adjointe, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, Adjoint
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, conseillères municipales.
MM BRETON, DIEUTRE, DUSSAUX, DUPONT, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE, conseillers municipaux.

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire annonce qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le maire en est président de droit.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal a créé, à l'unanimité, les commissions suivantes :

- commission des finances
- commission des affaires scolaires (Ecoles, Cantine, Garderie périscolaire, Transport scolaire)
- commission des travaux
- commission voirie et gestion du cimetière
- commission communication (création du site internet, journal d'informations)
- Commission des affaires sociales :

En effet, Mme le maire informe le conseil de la dissolution du C.C.A.S. au 31.12.2007, les résultats financiers ont été intégrés dans le budget communal.

Vu l'article L.2121.22 du CGCT,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres des commissions :

Commission des Finances :

se présentent :

Mme HAIMONET Carole, Mme DIEUTRE Georgina, M. CARRETIER Yvan, M. VAN DER BRUGGEN Olivier, M. DUSSAUX Gaëtan, Mme AUVRAY Christelle, M. DUPONT Mickaël.

Et ont été élus à l'unanimité.

Commission des Affaires scolaires

Se présentent :

Mmes DIEUTRE Georgina, CORREIA Valérie, HINFRAY Nathalie, MM BRETON Christophe, GENTY Jean-Marie.

Et ont été élus à l'unanimité.

Commission des Travaux :

Se présentent :

Mme HAIMONET, MM VAN DER BRUGGEN Olivier, HAUTEFEUILLE Florent, LASNE Christophe, GENTY Jean-Marie, DIEUTRE Jérôme.

Et ont été élus à l'unanimité.

Commission Voirie et Gestion du Cimetière :

Se présentent :

MM CARRETIER Yvan, HAUTEFEUILLE Florent, HINFRAY Nathalie, DUPONT Mickaël, LASNE Christophe, Mme DELESTRE Isabelle.

Et ont été élus à l'unanimité.

Commission Communication

Se présentent :

MM DUSSAUX Gaëtan, CARRETIER Yvan, Mmes DIEUTRE Georgina, AUVRAY Christelle, HINFRAY Nathalie.

Et ont été élus à l'unanimité.

Commission des Affaires Sociales :

Se présentent :

HAIMONET Carole, Mme DIEUTRE Georgina, MM CARRETIER Yvan, VAN DER BRUGGEN Olivier, Mmes DELESTRE Isabelle, CORREIA Valérie, AUVRAY Christelle.

Et ont été élus à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Elections des délégués représentant la commune au Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant de St-Saëns

Le conseil municipal

élit à l'unanimité par 15 voix

-BRETON Christophe, AUVRAY Christelle, DIEUTRE Jérôme, en tant que délégués titulaires de la commune au sein du syndicat du Collège Guillaume le Conquérant de St-Saëns.

élit à l'unanimité, par 15 voix

- CORREIA Valérie, DELESTRE Isabelle, HAIMONET Carole, en tant que délégués suppléants au sein de l'organe délibérant du Syndicat du Collège.

Elections des délégués représentant la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Sources de la Varenne et de la Béthune (S.I.A.E.P.A.)

Le conseil municipal

élit à l'unanimité, par 15 voix

- DUSSAUX Gaëtan, HAUTEFEUILLE Florent, en tant que délégués titulaires de la commune au sein du S.I.A.E.P.A.

élit à l'unanimité, par 15 voix

- VAN DER BRUGGEN Olivier, DELESTRE Isabelle, en tant que délégués suppléants au sein de l'organe délibérant du S.I.A.E.P.A.

Elections des délégués représentant la commune au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de gaz de la région de Buchy (S.I.E.R.)

Le conseil municipal

élit à l'unanimité par 15 voix

-HAIMONET Carole, LASNE Christophe, en tant que délégués titulaires de la commune au sein du S.I.E.R. et de gaz de la région de Buchy

élit à l'unanimité par 15 voix

- CARRETIER Yvan, en tant que délégué suppléant au sein de l'organe délibérant du S.I.E.R. et de gaz de la région de Buchy.

Elections des délégués représentant la commune au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne (S.I.B.V.V.)

Le Conseil Municipal

élit à l'unanimité par 15 voix

- DUPONT Mickaël, en tant délégué titulaire de la commune au sein du S.I.B.V.V.

élit à l'unanimité par 15 voix

- GENTY Jean-Marie, en tant que délégué suppléant au sein de l'organe délibérant du S.I.B.V.V.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Mme le Maire propose au conseil de maintenir le taux de 31 % de l'indice Brut 1015 applicable pour les communes de moins de 1000 habitants que d'appliquer le taux des 43 % normalement prévu pour les Communes de plus de 1000 habitants.

Vu les articles L.2123-17 à L.2123-24.I. du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil de fixer les indemnités du maire et des adjoints,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe, à l'unanimité, et avec effet au 21 mars 2008, l'indemnité de Mme HAIMONET Carole, maire de la commune, pour l'exercice de ses fonctions, au taux maximal soit 31% de l'indice 1015 de la fonction publique (Population de 500 à 999 Habitants).
- Fixe, à l'unanimité, et avec effet au 21 mars 2008, l'indemnité de Mme DIEUTRE Georgina, M. CARRETIER Yvan, M. VAN DER BRUGGEN Olivier, pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints délégués au maire de la commune, au taux maximal soit 8.25% de l'indice 1015 de la fonction. (population de 500 à 999 Habitants)

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délègue à Madame le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant les attributions citées dans la liste de l'article L.2122-22 susvisé.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation très active au nettoyage de l'église.

Mme le Maire informe que la prochaine réunion du conseil aura lieu vers le 15/04/08, la séance comportera notamment l'approbation des comptes de gestion du receveur et comptes administratifs 2007, l'affectation des résultats, et le vote du budget primitif 2008.

Mme le Maire demande à la commission des travaux de se réunir assez rapidement afin d'étudier les travaux de l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Carole HAIMONET

Maire.